Celui qui s'abstient concernant le tekfir de certains individus

Cheykh 'Abderrahman Ibn Talâ' al Mikhlif

« Il faut faire la différence entre le fait de ne pas faire le tekfir générale des idolâtres, comme celui qui par exemple ne fait pas leur tekfir parce qu'ils disent « Lâ Ilaha Ilâllah» ou parce qu'ils accomplissent la prière : quiconque affirme cela n'est pas Musulman, et entre celui qui ne fait pas le tekfir de certains cas particulier [ba'd al a'yyan] , si par exemple : il pense qu'on ne leur a pas établit la preuve, celui-là il faut lui établir la preuve [al Hujja] mais s'il persiste après ça il devient mécréant ! Cela est le sens de la fatwa du Cheykh Sulaymân Ibn 'Abdillah**[1]**. Celui qui s'arrête sur certains cas, il faut lui expliqué avec des preuves du Qoran et de la sunna, suite à cela, il devient mécréant.

Celui qui affirme que n'est pas du Chirk akbar[le jugement par le taghout] impliquera qu'il ne fasse pas le tekfir de tous ceux qui commettront cet acte de chirk, et cela est une mécréance qui expulse de l'Islam. Puisque selon lui, c'est du chirk mineure et celui qui commet du chirk mineur ne sort pas de l'Islam, même après lui avoir établi la preuve légale et même après lui avoir fait parvenir la connaissance que c'est du chirk et que c'est un acte d'adoration voué à un autre qu'Allah, il ne le rendra pas mécréant. Pourquoi ? Parce que pour lui, cela n'atteint pas le chirk akbar même après l'établissement de la preuve. En adoptant ce principe de base, il ne fera le tekfir de personne, et il ne fera le tekfir d'aucun parmi les Tawâghîts, à part s'ils légalisent [yatahill] leurs actes. C'est-à-dire que s'ils ne légalisent pas leurs actes, ils ne sont pas mécréants. Selon lui, toutes les personnes de la surface de la terre qui possèdent cette croyance ne sont pas mécréantes ; depuis l'époque du prophète-salla lahou 'alayhi wa sallam-jusqu'à notre époque, s'ils jugent avec les lois forgées ils ne sont pas mécréants, car cette personne croit que c'est de la mécréance mineure.

Cela ne fait pas partie de la croyance des gens de la sunna de dire que le chirk akbar est de la mécréance mineure, plutôt cela contredit la croyance d'Ahlul Sunna wal jamâ'a.

[Ensuite le Cheykh explique la parole de Cheykh Muhammed et il dit] : le cheykh dit à la fin que l'Islam n'est valide qu'avec le tekfir et le désaveu des tawaghits. Je vais vous mentionné les paroles du Cheykh : Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb dit dans Dourar As-Saniyya, volume 10 pages 52-53 :

إذا عرفتم ذلك، فهؤلاء الطواغيت الذين يعتقد الناس فيهم، من أهل الخرج وغيرهم، مشهورون عند الخاص والعام بذلك، وأنهم يترشحون له، ويأمرون به الناس، كلهم كفار مرتدون عن الإسلام؛ ومن جادل عنهم، أو أنكر على من كفرهم، أو زعم أن فعلهم هذا، لو كان باطلا فلا يخرجهم إلى الكفر، فأقل أحوال هذا المجادل، أنه فاسق لا يقبل خطه ولا شهادته، ولا يصلى خلفه. **بل لا يصح دين الإسلام، إلا بالبراءة من هؤلاء وتكفيرهم**، كما قال تعالى: {فَمَنْ يَكْفُرْ بِالطَّاغُوتِ وَيُؤْمِنْ بِاللَّهِ فَقَدِ اسْتَمْسَكَ بِالْعُرْوَةِ الْوُثْقَى }

« *Si vous savez ça, alors ces Tâghoût en qui croient les gens de la Mecque et autres, célèbres auprès de la populace comme chez les privilégiés… Tous sont mécréants, apostats de l'islam. Et celui qui cherche à délibérer en leur faveur, ou condamne ceux qui les jugent mécréants, ou prétend que même si leurs actes sont invalides, cela ne les amène pas jusqu'à l'impiété : le moindre que l'on puisse dire de cet homme c'est qu'il est pervers, dont on accepte aucun témoignage, et on ne prie pas derrière lui. Je dirais même que la religion de l'Islam ne peut être valide sans le désaveu de ces gens là ni sans leur donner le statut de mécréant, comme le dit Allah « **Quiconque désavoue le Tâghoût et croit en Allah, il s'est agrippé à l'anse la plus ferme…** »* »

Ici, le Cheykh a placé le tekfir et le désaveu des Tawaghits dans le fondement de Lâ Ilaha Ilâllah. Ceci est la base dont nous devons nous accroché fermement. Le désaveu des muchrikin comprend le tekfir et c'est pour cela que les savants sont unanime que celui qui ne fait pas le tefkir des muchrikines n'est pas musulman, c'est même connu par nécessité parmi tout ceux qui s'affilient à l'Islam et même par les polythéistes ; à part que la divergence se situe sur certaines annulations. Et ceci fait parti du sens de Lâ Ilaha Ilâllah

L'explication ne doit pas se faire sur la base, mais, plutôt sur les cas particuliers. Les paroles des savants concernent celui qui s'arrête sur le tekfir de certains muchrikines, à cause d'une ambiguïté et cela est le sens de parole de Cheykh Sulayman Ibn 'Abdillah.

Notre sujet concerne plutôt celui qui dit que juger avec les lois humaines en les appliquant au gens est de la mécréance mineure et non majeure, cette personne est mécréante sans lui établir la preuve. Car à la base, il n'applique le tekfir sur aucun des tawaghits, alors que leurs mécréances est flagrante et incontestable.

Que ça soit Albânî ou pas, tous ceux qui disent cette parole ne sont pas Musulman. Albânî lui-même a contredit la base de l'Islam, Allah ta'ala dit : « **Nous avons envoyé dans chaque communauté un messager pour le dire : « adorez Allah et écartez-vous du Tâghût** »

Albânî dit : c'est à dire le sens de sa parole est que celui qui désavoue le taghout et n'adore pas Allah est Musulman, celui qui délaisse entièrement l'adoration d'Allah mais n'associe pas à Allah, est Musulman. Et aussi le principe de base d'Albânî est que même celui qui commet du chirk akbar n'est pas mécréant. Celui qui adore un autre qu'Allah, Albânî ne l'excommunie pas.

Et aussi, le fait d'insulté Allah ta'ala qui est l'une des pire formes de mécréance, il ne le rend pas mécréant. C'est une des plus grande forme de mécréance et des plus évidentes, il ne le rend pas mécréant. Un frère m'a rapporté une de ses paroles concernant Albânî sur celui qui insulte Allah, il dit : « si l'un de vous insulte Allah, je lui dis n'insulte pas Allah, c'est de la mécréance... » Et il dit juste que c'est le pire des pervers après l'établissement de la preuve, il ne le rend pas mécréant il le considère juste comme un pervers. La personne dit « bala Allah, bala din » et même après l'explication il ne le considère pas mécréant.

Quand fait-il le tekfir Al Albânî ?

A la base, Albani ne rend mécréant personne [parmi ceux qui s’affilient à l’Islam ndt]. Et donc, la croyance d’Albânî [concernant le sujet] du tekfir des muchrikines mène à la mécréance ainsi que le fait de s’abstenir de faire le tekfir de celui qui insulte Allah, c’’est aussi de la mécréance qui fait sortir de la religion. »

Source : audio du Cheykh

Ndt : Les leçons qu’on tire de cet audio :

- Celui qui dit que n’importe quelle forme de chirk akbar est de la petite mécréance est mécréant. Donc, le jahl al hukm [l’ignorance du jugement] est inexcusable dans la base de l’Islam

- La personne qui a pour principe de base de faire le tekfir des idolâtres mais se trompe sur certains cas n’est pas mécréant jusqu’à ce qu’on lui établisse la preuve. Donc lorsqu’on dit que le tekfir des polythéistes fait parti du fondement de l’islam, on parle bien sûr du tekfir générale et non du tekfir d’un individu précis.

[1]Cheykh Soulaymân ibn ‘Abdillah a dit dans [Dourar As-Saniyya, volume 8 page 160, 161] : وأما قول السائل: فإن كان ما يقدر من نفسه أن يتلفظ بكفرهم وسبهم، ما حكمه؟فالجواب: لا يخلو ذلك عن أن يكون شاكاً في كفرهم أو جاهلاً به، أو يقر بأنهم كفرة هم وأشباههم، ولكن لا يقدر على مواجهتهم وتكفيرهم، أو يقول: غيرهم كفار، لا أقول إنهم كفار; فإن كان شاكاً في كفرهم أو جاهلاً بكفرهم، بينت له الأدلة من كتاب الله، وسنة رسوله صلى الله عليه وسلم على كفرهم، فإن شك بعد ذلك أو تردد، فإنه كافر بإجماع العلماء: على أن من شك في كفر الكافر، فهو كافر.وإن كان يقرّ بكفرهم، ولا يقدر على مواجهتهم بتكفيرهم، فهو مداهن لهم، ويدخل في قوله تعالى: {وَدُّوا لَوْ تُدْهِنُ فَيُدْهِنُونَ} [سورة القلم آية: 9]، وله حكم أمثاله من أهلالذنوب. وإن كان يقول: أقول غيرهم كفار، ولا أقول هم كفار، فهذا حكم منه بإسلامهم، إذ لا واسطة بين الكفر والإسلام، فإن لم يكونوا كفاراً فهم مسلمون; وحينئذ فمن سمى الكفر إسلاماً، أو سمى الكفار مسلمين، فهو كافر، فيكون هذا كافراً.» *Quant à la question : S’il n’est pas capable de lui-même prononcer leur apostasie ni de les rabaisser, quel est son statut ? La réponse est que cette personne ne peut qu’être dans l’une de ces situations :- Qu’il doute de leur mécréance ou l’ignore.- Qu’il avoue qu’eux et leurs semblables sont mécréants, mais il n’est pas capable de les affronter et de les juger mécréant.- Qu’il dise : D’autres que ceux-là sont mécréant, mais je ne dis pas que ceux là sont mécréant.S’il doute de leur mécréance ou ignore leur mécréance, on lui expose alors les preuves du Livre d’Allah et de la sounna du messager, que la Paix et le salue d’Allah soient sur lui, puis s’il doute encore après cela ou hésite, c’est un mécréant à l’unanimité des savants selon laquelle celui qui doute de la mécréance du*

*mécréant est mécréant.S'il avoue leur mécréance, mais n'est pas capable de les affronter et de les juger mécréants, c'est qu'il transige, et Allah a dit « **Ils aimeraient bien que tu transiges avec eux afin qu'ils transigent avec toi.** » Sourate 68 verset 9, il aura alors le statut des pécheurs.S'il dit « D'autre que ceux là sont mécréants, mais je ne dis pas que ceux là sont mécréants » Il les a donc jugé musulman, car il n'y a aucun intermédiaire entre l'islam et la mécréance : s'ils ne sont pas mécréant c'est qu'ils sont musulman. De ce faite, il a donné à l'islam le nom de « mécréance » et donna aux mécréant le nom de musulman, et c'est donc un mécréant. »*

http://tawhid-wa-al-jihad.over-blog.com/article-celui-qui-s-abstient-concernant-le-tekfir-de-certains-individus-87493267.html